

L'ÉMERGENCE DU H3C DANS L'ESPACE RÉGULATOIRE DE L'AUDIT LÉGAL EN FRANCE : BILAN D'ACTIVITÉS ET CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES

PAR MOUNA HAZGUI*

Les auditeurs français n'ont pas été compromis dans des scandales de magnitude équivalente aux affaires Enron ou WorldCom. Leur profession est, au surplus, l'une des plus réglementées du monde. Pourtant, la loi de Sécurité Financière (LSF) adoptée en août 2003¹ a relativement remanié l'organisation du dispositif français de régulation de l'audit, en instituant le Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C). Cette nouvelle institution vient s'intercaler entre le Ministère de la Justice et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) entre lesquels était partagée la régulation de la profession (figure 1).

Une fois l'organisation actuelle de la régulation de l'audit légal en France présentée, cet article se focalisera sur l'émergence du H3C dans l'espace régulateur de l'audit légal en France en essayant d'établir, dans un premier temps, un compte rendu de ses principaux accomplissements depuis sa création en décembre 2003 jusqu'à fin 2012. Dans un deuxième temps, nous revenons sur ses caractéristiques juridiques en tant qu'Autorité Administrative Indépendante.

1. Organisation de la régulation de l'audit légal depuis 2003

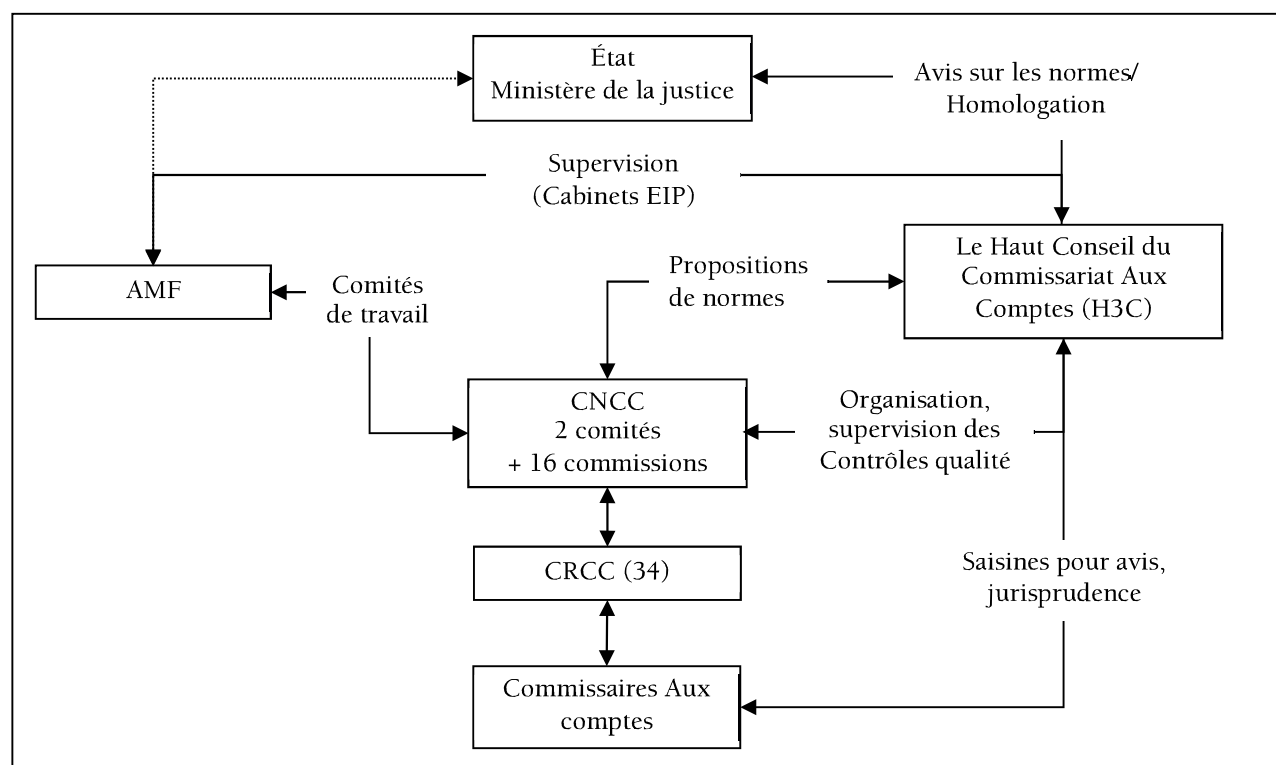


Figure 1
Organisation de la régulation de l'audit légal depuis 2003

* Mouna Hazgui est Professeure adjointe à HEC Montréal.

1 - Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière.